

*Initiatives parlementaires*

rents quand il s'agit de divulguer de l'information en matière d'environnement.

La motion M-104 est, à mon sens, très simple. Elle dit:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier la Loi sur l'accès à l'information afin de garantir à tous les Canadiens un large accès à toute information gouvernementale relative à l'environnement.

Au cours des quelque dix dernières années, j'ai tenté d'obtenir toutes sortes de renseignements du gouvernement du Canada, parfois de gouvernements provinciaux ou territoriaux.

Je dois malheureusement dire que c'est le gouvernement du Canada qui est le moins disposé à divulguer des renseignements d'intérêt public. Il invoque souvent des prétextes. Il prétend ne pas pouvoir divulguer certains renseignements parce qu'ils sont confidentiels du point de vue commercial, ou qu'un groupe de Toronto, de Montréal, de Yellowknife ou de Queen Charlotte City pourrait ne pas comprendre la portée réelle de l'information et ne pourrait donc pas s'en servir à bon escient.

Ce que m'a appris mon expérience, tant personnelle que politique, des questions environnementales, c'est que le grand public en sait davantage que la plupart des députés ici présents. Il est davantage en mesure de comprendre l'information et de s'adresser s'il le faut aux personnes compétentes, qu'il s'agisse de sylviculture, de qualité de l'eau ou de l'air ou de déchets toxiques ou dangereux. Il est plus enclin à approfondir les problèmes, à chercher et à trouver des solutions pratiques, ce que le gouvernement ne lui donne guère l'occasion de faire.

On trouve de plus en plus de gens, pas seulement ici au Canada mais partout dans le monde, qui disent qu'il faut penser en termes planétaires et agir à l'échelle régionale. La réalité est que l'on ne peut pas agir à l'échelle régionale. Une famille agricole ne peut pas, à vrai dire, s'attaquer à bien des problèmes qui peuvent se présenter, comme l'érosion du sol, les inondations, les insectes ou les maladies, à moins de disposer de l'information nécessaire.

Une des choses que doit faire la Chambre, c'est de réagir démocratiquement en laissant le public consulter l'information que nous, Canadiens, avons payée collectivement.

Permettez-moi de citer des exemples pour expliquer pourquoi il est si important de divulguer cette information. Examinons ce que de nombreux scientifiques décrivent actuellement comme la dernière ruée vers l'or vert. Il s'agit des investissements massifs que des entreprises internationales en particulier se proposent de faire au Canada pour transformer nos forêts en pâte qui pourra être expédiée partout dans le monde pour la fabrication de divers produits de papier.

En Colombie-Britannique, par exemple, un des projets favoris du plus récent ministre des Forêts, M. Parker, que l'on vient de laisser tomber, était de donner un septième de la province à une entreprise de la Nouvelle-Zélande, Fletcher Challenge, pour qu'elle puisse venir s'installer et transformer les forêts d'un septième de la Colombie-Britannique en pâte. Ce projet ne prévoyait aucune licence exigeant le recyclage ou le reboisement, aucune priorité rattachée à la faune ou au reboisement de certaines régions dans un délai donné en vue de protéger des écosystèmes naturels qui auraient pu être perturbés, rien de ce genre.

En Alberta, sans que le gouvernement fédéral lève le petit doigt, on est sur le point de céder le tiers des forêts à un consortium composé surtout de Japonais qui veut y abattre presque tous les arbres au cours des 20 prochaines années pour fabriquer de la pâte destinée à diverses régions du monde.

Le cinquième des forêts du Manitoba ont été remises à une société, qui les ont rasées pour fabriquer de la pâte. Il y a quelques années, la moitié des forêts du Nouveau-Brunswick ont été cédées à quatre grandes entreprises.

Ce ne sont que quelques exemples tirés d'un peu partout au Canada. Que fait-on? Je sais qu'Environnement Canada possède toutes sortes de renseignements sur les répercussions cumulatives de ces propositions de coupe, c'est-à-dire sur les effets négatifs que ces projets auraient sur la rivière Athabasca et sur la rivière de la Paix, en Alberta, et sur les conséquences qu'ils ont déjà sur les réseaux hydrographiques de la Colombie-Britannique.

Nous savons que 40 p. 100 de la pollution de l'eau au Canada provient des usines de pâte. Environnement Canada a une bibliothèque pleine de renseignements concernant les répercussions directes et bio-cumulatives et les répercussions en matière de bio-amplification des furanes, des dioxines et des composés organochlorés sur les réseaux hydrographiques.